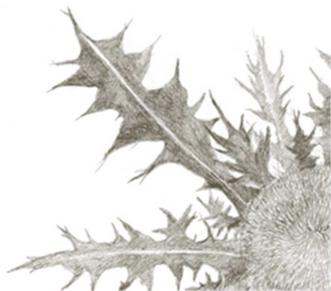


La situation juridique des mineurs et des jeunes majeurs étrangers en France

7-8-9 décembre 2016



C I C A D E

COUT DE LA SESSION : 500 Euros TTC par personne
DUREE DE LA SESSION : 19h30 réparties sur 3 jours
NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS : 15 personnes
INTERVENANTS : Laurent Forté et Aurélie Bédu

Première partie :

L'entrée, le séjour et la nationalité des mineurs et des jeunes majeurs en France

Préambule : Le cadre juridique applicable.

La nationalité française :

- ▶ Etre français à la naissance.
- ▶ Devenir français de plein droit à la majorité ou par déclaration pendant la minorité.
- ▶ Les situations d'effet collectif de l'acquisition de la nationalité française.
- ▶ Le jeune majeur étranger et l'acquisition de la nationalité française.

Le séjour des mineurs et des jeunes majeurs étrangers en France :

- ▶ Le séjour des mineurs :
 - Les notions de séjour irrégulier et d'éloignement.
 - Le regroupement familial.
 - La scolarité et le travail des mineurs.
- ▶ Le séjour des jeunes majeurs :
 - Les principaux titres de séjour.
 - La situation des jeunes confiés à l'ASE.
 - La délivrance d'un titre de séjour de plein droit liée à l'autorisation de séjour en France au titre du regroupement familial.
 - La délivrance d'un titre de séjour de plein droit liée à l'ancienneté du séjour en France.
 - La délivrance d'un titre de séjour de plein droit liée aux attaches personnelles et aux attaches familiales.
 - La délivrance d'un titre de séjour de plein droit liée à l'état de santé.
 - La régularisation.

Deuxième partie :

Le droit de la famille des mineurs vivant en France

La filiation :

- ▶ L'établissement de la filiation :
 - La filiation établie par l'effet de la loi.
 - La filiation établie par reconnaissance.
 - La filiation établie par possession d'état.
 - La filiation adoptive.
- ▶ La prohibition de l'adoption en Algérie et au Maroc.

L'autorité parentale :

- ▶ L'exercice de l'autorité parentale :
 - L'exercice en commun.
 - L'exercice unilatéral.
 - La délégation de l'exercice de l'autorité parentale.
- ▶ Les atteintes à l'exercice de l'autorité parentale :
 - La non présentation d'enfant.
 - La soustraction de mineur.
- ▶ La sortie du territoire français et étranger des enfants.

Troisième partie :

Cas pratiques

Dates et lieu de formation
7-8-9 décembre 2016
à Montpellier

OBJECTIFS DE LA SESSION

- ▶ **Prendre connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.**
- ▶ **Les mettre en application à travers l'étude de cas concrets proposés par les participants.**
- ▶ **Disposer d'une méthode d'entretien efficace lors de l'accueil du public.**

SUPPORT DE FORMATION

Chaque stagiaire recevra un dossier pédagogique regroupant les principaux textes en vigueur, les cas pratiques étudiés ainsi qu'une méthode de recueil de données en droit des étrangers.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

- ▶ **Aurélie Bédu** : permanente du CICADE depuis 1999 - Juriste et formatrice spécialisée en droit international de la famille et en droit des étrangers - Responsable depuis 2002 du Lieu ressource du CICADE consacré au droit de la famille des femmes étrangères ou « issues de l'immigration ». Auteur du guide juridique en droit international privé intitulé « Droit de la famille des femmes françaises et maghrébines » paru en 2007.
- ▶ **Laurent Forté** : permanent du CICADE depuis 2000 - Juriste et formateur spécialisé en droit des étrangers.